

ASSOCIATION DU CHAMP SOCIAL : INSTRUMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES OU ACTEUR DE TRANSFORMATION ?

JOURNÉE D'ÉTUDE

organisée par le Carrefour des Associations

Biarritz, le 24 novembre 2001

" La célébration du Centenaire de la loi 1901
n'a de sens que si elle constitue une opportunité
pour les acteurs associatifs de faire un état des lieux
sans complaisance et de penser l'avenir. "

Avec la participation:

Monsieur AFCHAIN, Directeur Général d'Association.

Monsieur BRICAGE, Professeur de Biologie Faculté des Sciences
Université de Pau et Pays de l'Adour.

Monsieur PARODI, Professeur émérite de l'Université de la Méditerranée
et de la Fac. des Sciences Economiques d'Aix en Provence.

Monsieur BARATCHART, Président de l'URIOPSS Aquitaine.

Monsieur BATIFOULIER, Directeur d'Etablissement.

Monsieur DOMERGUE, Président de la 5^{ème} Commission du Conseil Général.

Monsieur DUCALET, Directeur du CREAHI D'AQUITAINE.

Madame JANNET, Responsable d'un Collectif de Parents.

Monsieur MENDIBOURE, Président de la Rénovation.

Monsieur NADIN, Président de la Prévention Pays Basque.

Monsieur PLAUCHUT, Président de l'Association 1901-2001.

Monsieur ROUGIER, Journaliste.

Monsieur ROUSSEAU, Président d'EMMAÛS France.



intégrance

association nationale des parents, des professionnels et des familles
concernés par le handicap ou la dépendance



Vous voulez
une banque
qui s'engage ?

1901-2001
LE MAIF C'EST VOUS

Association du champ social : instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

p. 1/18

Du biologique au social ? Un exemple d'intégration: les associations à avantages et inconvénients partagés.

En quoi un organisme est-il une association ? En quoi une association est-elle un organisme ?

Pierre BRICAGE, Faculté des Sciences, Université de Pau & des Pays de l'Adour,
avenue de l'Université, 64000 PAU, France
Sciences Biologiques & Sciences Sanitaires et Sociales
pierre.bricage@univ-pau.fr

mots clés :

(a*) **organisation:**

- association d'**éléments regroupés** dans un même but, ensemble de structures, d'**acteurs**, dont les activités sont **coordonnées dans l'espace et dans le temps afin d'établir la répartition de leurs tâches** dans des conditions de fonctionnement imposées, (**> 5)
- manière dont sont disposées les structures (**les parties**) d'un assemblage (**le tout**) pour assurer certaines fonctions propres au système.

(b*) **intégration:**

- **action d'intégrer, d'entrer dans un ensemble plus vaste, s'intégrer ou être intégré** dans un milieu externe, dans une **organisation de niveau supérieur, du latin integrare (recréer), (**> 5)**
- à ne pas confondre avec le latin **integer (entier)**, qui a donné être intègre, être entier, ce qui correspond à un niveau d'organisation d'un système: **les parties d'un tout sont intégrées dans ce tout, organisation** structurale et fonctionnelle avec régulation.

(c*) **système** (du grec **syn, sys: ensemble**):

- ensemble **organisé** d'éléments, définis à la fois par leurs **rôles** propres et par les **relations** qu'ils entretiennent.
- en biologie, **un écosystème est un niveau d'organisation qui comporte une biocénose intégrée dans un biotope**
biocénose (du grec bio: vie et **ceno: assemblée**): **ensemble des formes de vie** habitant un biotope,
biotope (du grec topo: lieu): ensemble des conditions (biotiques et abiotiques) du **milieu de survie**.

(d*) **croissance:**

- par définition, la croissance est l'**accumulation, l'augmentation**, de masse, de nombre,
- tandis que le développement est l'acquisition de capacités nouvelles (comme la capacité de se survivre).

(e*) **hôte(s):**

- du latin hospes, qui reçoit un étranger et éventuellement qui est reçu par lui, **en réciprocité**,
- a donné hospitalier, hospitalité et hôtel.

“ Quel parti prendre lorsqu’on se trouve confronté à un choix difficile ? ”

Qu'une décision soit d'ordre, économique, écologique, politique, sanitaire ou social..., les deux facteurs essentiels en sont **la coopération et la lutte**. (→ 7,12)

Dans les phénomènes de coopération, tous les acteurs ont **des intérêts concordants**, de sorte qu'ils forment le plus souvent une coalition **se comportant comme un acteur unique**.

Dans les phénomènes de lutte, aucune possibilité de coopération n'existe entre les acteurs. Ce sont **des duels**, entre deux acteurs dont **les intérêts sont strictement opposés** . . (→ 3, 11)

Dans les phénomènes de lutte et de coopération se rencontrent **simultanément des intérêts concordants et des intérêts divergents**. Quels types d'**interactions** se mettent alors en place ?

Un organisme politique ou social est **organisé en fonction d'un résultat** socio-économique.

L'organisme, par son comportement, modifie son milieu, et celui-ci, modifié en partie par l'action même de l'organisme, déclenche à son tour des actions nouvelles.

Un organisme et son milieu de survie sont des **systèmes en interaction**, ils forment **ensemble un tout indissociable**, dont “**le couplage et l'adéquation**” constituent les **conditions de leurs survies réciproques**.

L'organisme porte ainsi l'empreinte de son milieu en même temps que ce dernier se transforme par l'action de l'organisme.

C'est le cas des sites urbains, ou des situations sociales, ou des **Associations Loi 1901**...

L'émergence incessante de décisions ou de finalités nouvelles, de nature biologique, sociale, économique ou écologique, constitue une propriété spécifique des organismes.

On peut donc envisager le fonctionnement d'un organisme, biologique ou social, comme un processus par lequel un système se rapproche d'un ou plusieurs critères de “survie”.

Lesquels ?

Si l'espèce humaine n'est pas biologiquement différente des autres formes de vie, les règles de fonctionnement du vivant s'y appliquent de la même façon, et les lois de l'économie, de la sociologie, ne sont **que des extensions humaines, artificielles**, des lois “naturelles” de l'écologie et de la biologie.

La vie actuelle est née de la vie passée.

L'évolution a “fossilisé” ces lois dans les formes de survie du vivant, dans leurs modes actuels d'**organisation** (a*) et d'**intégration** (b*).

Certains organismes très anciens, comme les requins, existent encore de nos jours parce qu'ils se sont survécus. D'autres comme les Dinosaures ont disparu, **ils ne sont pas survécus**.

Perdurer c'est résister aux agressions, c'est “survivre, et, se survivre.”

L'événement marquant de la biologie durant le siècle qui s'achève est la découverte que le **phénomène de symbiose** est source de survie et cause de l'évolution des organismes vivants. (→24)

Quelles sont **les règles** de fonctionnement du vivant ? Peuvent-elles être **transposées** aux domaines économiques et sociaux ?

Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

Un papillon survit en butinant des fleurs. Avant d'être papillon, forme adulte, capable de se reproduire (de **se survivre dans sa descendance**), il a d'abord été chenille (forme larvaire, forme de croissance, incapable de se survivre) et il a survécu en "broutant" des feuilles d'arbres.

Pour le papillon, survivre c'est d'abord manger.

Une grenouille pour survivre, elle aussi, doit manger, et, il lui arrive de manger des papillons.

Pour pouvoir **survivre**, **puis se survivre**, le papillon doit manger et ne pas être mangé.

Le papillon est **intégré** au sein d'une chaîne alimentaire. (•>5)

première règle: (•>7)

Survivre c'est d'abord manger et ne pas être mangé !

Survivre... Pour Quoi ?

La survie est un préalable à la croissance

Les cellules cancéreuses survivent à l'intérieur de l'organisme hôte en accumulant de la matière et de l'énergie. Elles croissent en masse, puis en nombre.

La survie est un préalable à la mise en place d'une organisation nouvelle

La croissance des cellules du cartilage est le **préalable** à la croissance de l'os, nouveau stade d'organisation. À la puberté, conséquence d'un changement hormonal, chez les mammifères, la croissance du follicule ovarien, entraîne **un changement** hormonal de tout l'organisme **en réaction**.

Une caractéristique des organismes vivants est leur unité, leur **indivisibilité**.

Tous les processus et toutes les structures internes, toutes les parties, sont **interconnectés et subordonnés au maintien dynamique de l'unité du tout**, face aux variations de l'environnement interne ou externe. (•> 5, 7, 14)

Tout système vivant, pour survivre, met en jeu, à un moment ou à un autre de sa vie, la capacité de mouvement, la capacité de mobilisation de la matière et de l'énergie, et la capacité de réaction à des stimulations. Ces capacités sont nécessaires et suffisantes pour permettre la croissance et l'intégration à un milieu de survie. Elles ne sont possibles que parce que tout système vivant présente une organisation interne coordonnée et régulée. (•>11)

Tout organisme est un système organisé, en équilibre dynamique instable, constamment dé-construit, constamment re-construit. (•>5, 7, 10)

Survivre... Pourquoi ?, Pour Qui ?

Survivre permet à l'organisme de **se maintenir**, de conserver sa forme de vie, de **se préparer à mettre en place une nouvelle organisation lui permettant de SE SURVIVRE**.

La fécondité à l'âge de pierre était symbolisée par des statuettes de femmes aux formes opulentes. Les hormones sexuelles féminines favorisent la croissance: accumulation de graisse dans la poitrine, les cuisses, les hanches, les fesses. Une femme (mannequin) qui maigrit parce qu'elle suit un régime peut devenir stérile. La stérilité cesse lorsqu'elle grossit à nouveau. Elle est **réversible**.

La puberté n'est atteinte qu'à partir d'un poids (d'une croissance), minimal(e), d'un seuil ! Il existe une **limite**, quantitative et qualitative, à la complexité **minimale** nécessaire à l'auto-reproduction.

Se survivre (au **niveau individuel de l'organisme**) permet de maintenir l'espèce (ensemble d'individus interféconds, qui se ressemblent), **niveau supérieur d'organisation**, dont l'organisme (niveau inférieur) fait partie.

Tout organisme vivant doit d'abord survivre pour, éventuellement, se survivre (avoir une descendance), et **permettre la survie de sa forme de vie**. La vie naît de la vie.

deuxième règle: (•> 5, 7)

Survivre... pour se survivre !

La survie et la croissance des systèmes vivants sont organisées en fonction de leur **reproduction**.

Se survivre... comment ?

Se survivre a un COÛT !

L'individu doit **d'abord survivre puis rencontrer, à temps, un partenaire sexuel, disponible, et...** sexuellement **mature** !

- Le premier coût est [le coût de l'organisation](#).

Les plantes à fleurs, comme la tomate, mettent en place une **organisation spécialisée dans la reproduction**: la fleur. Les fleurs, par leur forme, leur couleur, leur odeur ou/et leur nectar, attirent des insectes pollinisateurs (qui permettent la fécondation).

- Le second coût est [le coût de l'intégration](#).

Les plantes à fruits, comme la tomate, mettent en place une **organisation spécialisée dans l'intégration**: le fruit. Le fruit est consommé par des animaux qui dispersent les graines, individus de la génération future, qu'il contient.

Se survivre est aléatoire... il faut avoir de la chance !

Un champignon produit des millions de spores dont 1 seule redonnera un champignon.

Se survivre n'est possible qu'un temps, il faut

être au bon endroit, au bon moment, à son échelle, spatiale et temporelle, de survie... !

<< Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses... **l'espace d'un instant**. >>

<< De mémoire de rose... on n'a jamais vu mourir un jardinier ! >>

L'individu doit **d'abord** survivre jusqu'à sa maturité sexuelle. Puis, pendant sa phase adulte, il peut, **potentiellement**, permettre la survie de son espèce et la multiplication de ses gènes... jusqu'à la mort de sa "machine de survie" ou jusqu'à la perte de sa capacité de se survivre.

Se survivre est un investissement de niveau supérieur.

Chez les plantes à graines, comme le maïs ou le petit pois, la plante-mère se vide dans ses graines au moment de la formation des fruits. Elle se dessèche progressivement en même temps que les fruits et les graines grossissent **en accumulant la matière transférée** provenant de la plante-mère.

Souvent **la probabilité de survie** des graines est proportionnelle à leur poids. Plus les graines sont grosses mieux elles survivent et mieux elles se survivent, en produisant des individus parfois encore plus gros, si les conditions de survie sont favorables.

La croissance en masse de la plante-mère est **l'héritage des générations futures** qui permet à l'individu (**niveau inférieur**) de **se survivre**, et à l'espèce (**niveau supérieur**) de **survivre**.

C'est l'héritage des générations futures qui permet de survivre et de se survivre.

Plan

- | | |
|--|-------|
| 1- Qu'est-ce qu'une association à avantages et inconvénients partagés ? | p. 5 |
| a. Les lichens: un exemple d'association au sein d'un niveau d'organisation | p. 5 |
| b. La symbiose: aspects épistémologique et sociologique. | p. 7 |
| c. Comment apparaissent les associations symbiotiques ? | p. 8 |
| d. Comment ces associations disparaissent-elles ? | p. 9 |
| 2. "bioéthique" et "ingénierie" sanitaire et sociale. | p. 11 |
| a. Les vertus du compromis et des devoirs réciproques. | p. 11 |
| b. La vache folle: "une erreur d'ingénierie par méconnaissance systémique" ! | p. 12 |
| c. Historique des associations à avantages et inconvénients partagés. | p. 13 |
| 3- Bénévoles et Associations, quel rôle pour l'état ?, quel rôle pour les associations ? | p. 15 |

Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 4/18

Un changement de pigmentation fait la bonne ou la mauvaise fortune d'un papillon, la phalène du bouleau. En forêt, sur l'écorce claire et tachetée, des bouleaux ou des chênes recouverts de lichens, la variété claire et tachetée du papillon est invisible pour les oiseaux qui s'en nourrissent. Elle n'est pas mangée, **elle survit**. Par contre, la variété foncée, dite mélanique, est très visible. Elle est la proie de ses prédateurs, elle est mangée, **elle ne survit pas**. Sa coloration noire est un inconvénient dans un environnement à fond clair. Mais, sur l'écorce noire, polluée par les suies d'usines des régions industrielles, qui ont détruit les lichens, elle devient invisible.

L'inconvénient précédent est devenu un avantage ! (↔ 7)

Au contraire, la variété claire, qui passait inaperçue, devient très visible dans ce nouvel environnement.

L'avantage précédent est devenu un inconvénient ! (↔ 7)

**première loi:
face aux turbulences de l'environnement...
survivre, c'est**

**transformer les inconvénients en avantages
et éviter
que les avantages deviennent des inconvénients.**

1- Qu'est-ce qu'une association à avantages et inconvénients partagés ?

**a. Les lichens,
un exemple d'association au sein d'un niveau d'organisation.**

Un lichen est un organisme résultant de l'**union durable de l'association** d'une algue et d'un champignon (↔ 1, 20).

- L'algue, capable de fabriquer sa matière organique en l'absence de matière organique préexistante, en l'absence de toute autre forme de vie, est la partie **chargée de la production**.
- Le champignon, **consommateur**, est lui incapable de fabriquer sa matière organique; il "offre" à l'algue le gîte et le couvert (un abri, riche en eau et en sels minéraux).

En 1879, De Bary introduit la notion de **symbiose, association à bénéfices mutuels, pour désigner cette union. Depuis, cette conception "inexacte" a perduré...**

En effet, ... si le champignon "cultive" l'algue en son sein, comme l'homme "élève" ses animaux domestiques, **en retour** de cet "investissement", par des filaments suçoirs, le champignon "mange" les cellules de l'algue...

- L'algue "agressée" montre des figures de "**souffrance**" et des zones de **mort en masse**.

Le **partenaire** champignon puise "la sève brute".

Le **partenaire** algue élabore "la sève élaborée".

Fonctionnant à la fois comme un végétal et un animal, le lichen représente un **niveau d'organisation plus élevé** que ceux de l'algue et du champignon. C'est un **nouvel organisme**, car il élabore des molécules qu'aucun autre champignon ou qu'aucune autre algue ne peuvent élaborer.

C'est aussi un **écosystème** (c*) contenant **une chaîne** alimentaire.

Des expériences ont montré que l'algue **fournit** au champignon des éléments organiques qu'elle élabore et que le champignon les transforme et en **restitue** une partie à l'algue.

- L'algue élabore des **vitamines qui contrôlent la croissance** du champignon.
- Le champignon élabore des **antibiotiques qui contrôlent la croissance** de l'algue.

Au laboratoire, privé de l'algue, le champignon ne **peut survivre et croître** que sur un mode désordonné et indifférencié, **sans acquérir la capacité de se survivre.** (↔ 20)

La capacité de croissance n'est pas une fin en soi.

La croissance n'a d'intérêt que parce qu'elle permet d'**acquérir une masse critique** à partir de laquelle est possible la mise en place d'un **développement, durable si la croissance se stabilise**. La croissance ne permet pas l'acquisition de capacités nouvelles, elle n'est qu'un préalable indispensable.

La survie de l'organisme du lichen est **fondée sur un état d'équilibre** entre les deux partenaires:
les inconvénients pour l'un sont des avantages pour l'autre et réciproquement.

Pour survivre, le partenaire champignon doit **limiter son agression sur l'associé** algue.

- L'hôte hébergeant, et habité, paie **un double coût**:

le coût de l'hébergement de l'algue et le coût d'une **croissance limitée** par celle de l'algue.

Pour que le champignon survive il faut **d'abord** que l'algue survive !

- L'hôte hébergé (et captif !) paie, lui aussi, **un double coût**:

le coût de la survie de sa population de cellules, qui passe par la non-survie d'une partie des individus (les cellules qui sont mangées), et, le coût d'une **croissance limitée** par la croissance du champignon (elle-même limitée par celle de l'algue).

Pour que l'algue survive il faut **d'abord** que le champignon survive !

première exigence:

**La croissance de chacun
est limitée par la croissance de l'autre.**

deuxième exigence: (**> 7)

**Pour que l'un survive,
il faut d'abord que l'autre survive.**

Le champignon doit **limiter ses exigences** de croissance vis à vis de l'algue et réciproquement, l'algue ne peut se développer que **dans les limites des capacités** du champignon.

La survie mutuelle dépend d'une limitation des ravages du champignon (manger... mais pas trop !) et d'une survie et d'une production suffisantes de l'algue (**impossible...** de ne pas être mangé !) La survie est possible et l'acquisition de capacités nouvelles est possible, même en conditions de **croissance globale proche de zéro ! (**> 11)**

Les inconvénients pour les deux partenaires sont énormes, ils restent "nains".

Et, **si l'un meurt, l'autre meurt.**

**Les 2 partenaires, totalement solidaires,
ne forment qu'un.**

Un nouveau système, c'est à dire, **à la fois une forme nouvelle d'organisation** (interne) de survie et une **forme nouvelle d'intégration** au milieu (externe) de survie, est né de cette association, **avec un changement d'échelle temporelle**. Le système peut survivre des siècles !

On connaît plus de 20.000 espèces de lichens.

En altitude et vers les pôles, à la limite des neiges et des glaces permanentes, et sur les substrats secs ou salés, ils forment la dernière végétation; ils colonisent les sols nus, les écorces, les rochers, les murs, le verre, les rambardes d'autoroute...; ils possèdent la capacité extraordinaire de passage à l'état de vie ralentie, puis de reviviscence.

• ils survivent dans des milieux où la capacité d'accueil de l'environnement est nulle pour chacun des partenaires isolément.

Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 6/18

bilan biologique: (↔ 1, 10)

**La symbiose est une association,
à avantages et inconvénients, réciproques, et partagés.**
Elle émerge du fait que **les 2 partenaires ne s'ajoutent pas
mais se combinent et s'interpénètrent,
ils se métamorphosent simultanément, indissociablement,
en un nouveau tout, unique, et différent:**

1 + 1 autre différent = 1 autre nouveau.

Cet état d'équilibre, d'union indéfinie, est marqué par une structure et un fonctionnement, spécifiques, et nouveaux.

Leur autonomie se construit sur leur inter-dépendance.
Leur tout est à la fois plus et moins que la somme de ses parties,
c'est **un nouveau niveau d'organisation**
et un nouveau mode d'intégration.

Pour l'association, **les avantages sont énormes.**

- Les lichens peuvent coloniser des terres vierges de toute vie.
- Organismes pionniers, ils sont **très peu dépendants des fluctuations du milieu de survie.**

C'est une association à bénéfice global.

Mais, **les inconvénients sont énormes,**
dans leur nouveau milieu de survie, **il créent une capacité d'accueil nouvelle...**, ils y sont la seule nourriture organique et sont mangés.

C'est une association pour le meilleur et le pire.

Les Cladonia constituent, dans le grand nord, la nourriture des rennes, ils y sont à l'origine d'une chaîne alimentaire nouvelle. L'homme préhistorique a survécu grâce à cette chaîne alimentaire **à laquelle il s'était intégré**. Aujourd'hui encore, les Esquimaux canadiens, lors des migrations des caribous, pratiquent un abattage sélectif en **restreignant** le nombre des individus abattus **à leurs stricts besoins** en peaux pour l'habillement.

b. La symbiose, aspects épistémologique et sociologique.

La symbiose n'est donc pas une association à bénéfices réciproques ! (↔ 13)

A tous les niveaux de l'enseignement secondaire ou supérieur, ce n'est pas ce qui est enseigné !

Ainsi, peut-on lire, dans les ouvrages les plus anciens, qui sont aussi les plus détaillés sur ce sujet, aussi bien en nombre de pages, que par la diversité et la qualité de leurs illustrations:

- "... il s'établit entre l'Algue et le Champignon **une association à bénéfice réciproque.**"
- "L'algue verte tire bénéfice de sa situation d'accueil dans le champignon. Le champignon tire bénéfice de la présence de l'algue verte logée en son sein. **Chaque associé tire bénéfice de l'association.**"

Puis, en même temps que le nombre de pages et de documents, sur ce sujet, diminuent..., et, bien que la notion d'association à bénéfices réciproques subsiste

- "Le champignon protège l'algue contre la sécheresse et l'Algue produit les sucres que le champignon ne peut fabriquer. C'est une association à bénéfices réciproques." ,

puis, on observe une "dérive" vers l'entraide mutuelle (... l'altruisme ?)

- "Le mutualisme alimentaire est **bénéfique pour chacun.**"
- avec l'apparition d'une "contradiction" entre profit (bénéfice à sens unique) et bénéfices réciproques
- "Le champignon **en profite**, car il pousse des suçoirs dans les algues et digère celles qui meurent.

On nomme symbiose une association d'êtres vivants, à bénéfices réciproques."

Est-ce parce que l'état d'esprit a changé... ?

On est passé des Sciences de la Nature, avant 1960, à la Biologie, après 1965, date de la réforme du baccalauréat (devenu "examen de passage" à la fin de la seule classe de Terminale).

Mai 1968 passe..., et, les concepts persistent dans le "flou"... **profit ou entraide ?**

• "... l'association entre le champignon et l'algue est un exemple de symbiose, c'est à dire une **association où les deux** êtres vivants **tirent profit** à tel point qu'ils ne peuvent vivre l'un sans l'autre."

• "C'est une symbiose, **union de deux végétaux qui s'entraident mutuellement.**"

L'état d'esprit a encore changé... On est passé à l'éveil de l'individu, à la nature, à la vie !

Même aujourd'hui, il est toujours bien difficile, d'enseigner autre chose, a fortiori, si c'est le contraire !

Pourtant, des monographies de niveau universitaire existent sur le sujet. On peut y lire:

• "... association stable, indépendante..., biomorphose **née des interactions** entre ses constituants."

• "... la symbiose harmonieuse présente quelques **accrocs**... témoignage de la symbiose efficace...des substances lichéniques régulent la virulence du champignon à l'encontre du photo-bionte dans les cellules duquel il implante des suçoirs; des antibiotiques contrent les assauts d'algues étrangères".

De nombreux travaux de recherche témoignent d'interactions conflictuelles dans la symbiose ! Mais **le lien n'est pas fait !** Le pas n'est pas franchi, même dans les ouvrages les plus récents !

C'est seulement avec la version 2001 de l'Encyclopedia Universalis que la symbiose n'est plus considérée comme une association à bénéfices mutuels, mais comme **une association, où chacun des partenaires "ménage" l'autre**, une association dans laquelle on peut trouver des manifestations biologiques d'agressivité du champignon vis à vis de l'algue.

Le concept d'association à avantages et inconvénients réciproquement partagés n'apparaît nulle part, même pas dans les publications anglophones ! Pourtant des chercheurs américains ont développé un pôle de vulgarisation scientifique très fort sur la symbiose !

"La vérité est pareille à l'eau qui prend la forme du vase qui la contient."

Ibn Khaldoun

c. Comment apparaissent les associations symbiotiques ?

La relation prédateur-proies peut être à l'origine d'une association symbiotique.

Les paramécies sont des prédateurs carnivores. L'homme actuel en est un aussi !

Les paramécies engouffrent des bactéries qu'elles digèrent. Certaines bactéries, à paroi résistante, **survivent** à l'ingestion dans les vacuoles digestives des paramécies. Elles **s'en échappent et envahissent** le cytoplasme de la cellule du prédateur. Puis elles sont capables d'identifier sélectivement l'un des noyaux de la cellule de la paramécie hôte, le macronucleus, et d'y pénétrer.

Elles **y survivent, puis s'y survivent**. La bactérie et la paramécie survivent et se survivent **ensemble, simultanément. Elles ne forment plus qu'un ! (↔ 7, 11, 13)**

Quand la paramécie cesse sa croissance et cesse de se survivre, alors la bactérie se différencie en une forme infectieuse qui mange la paramécie. La bactérie qui devait être mangée par la paramécie, la mange !

La croissance n'est qu'un moyen, transitoire, pour atteindre un but, le développement.

Pour la bactérie, l'**inconvénient**, "d'avoir couru le risque" d'être mangé, **est devenu un avantage**, celui de pouvoir manger la paramécie. A l'inverse, l'**avantage** pour la paramécie de pouvoir manger des bactéries **est devenu un inconvénient**... "C'est l'arroseur arrosé !" (↔ 7, 11)

Mais, **bien peu** d'individus bactériens **échappent** à la destruction par la paramécie !

Encore moins d'individus bactéroïdiens, parmi ceux qui ont envahi le macronucleus et qui s'y sont survécus, **déclenchent**, et seulement en situation de carence nutritive, **la destruction de leur hôte**.

Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,

organisée par le Carrefour des Associations.

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 8/18

Ce phénomène semble "banal" chez les Protozoaires.

Les amibes aussi se nourrissent de bactéries. Certaines bactéries échappent aussi à la destruction et envahissent alors l'amibe et la mangent.

"C'est l'arroseur arrosé !"

Dans certaines espèces d'amibes, envahies par des bactéries, il peut arriver qu'une amibe survive à la présence des bactéries. **Après une phase de dépression** métabolique, elle reprend sa croissance et se divise. Elle **survit, puis se survit**.

Un équilibre s'est établi entre l'hôte habité et ses hôtes habitants (f*).

Si l'homme détruit "artificiellement" les bactéries, l'amibe meurt.

L'inconvénient de l'invasion initiale **est devenu un avantage** pour la survie.

De même, les bactéries ne survivent pas à la destruction de l'amibe, le milieu interne de l'amibe est devenu le milieu externe de survie des bactéries.

**L'inconvénient de la perte par chacun de la capacité de détruire l'autre
est devenu un avantage réciproque pour la survie de chacun.**

Les deux partenaires, **maintenant indissociables**,
forment **un nouvel organisme de niveau d'organisation plus élevé.** (•> 7)

troisième règle:

**La symbiose émerge d'une augmentation de la capacité de survie
dans une situation de risque pour la survie.
Elle résulte d'un changement d'intégration au milieu de survie
par une métamorphose de l'organisation.**

Pourquoi **certaines rares** bactéries, et certaines rares bactéries **seulement**, pourquoi certaines rares paramécies ou amibes, et certaines rares paramécies ou amibes **seulement**, survivent-elles à l'escalade de la violence de leurs destructions réciproques ? (•> 7, 11)

d. **Comment ces associations disparaissent-elles ?**

Un exemple: survie, apoptose ou nécrose de l'organisation endosymbiotique de la cellule ?

a. **La survie** de la cellule eucaryote ou **la décision au sein d'une communauté:**

**partage des avantages et des inconvénients,
complémentarité et réciprocité, mutualisme**

Association symbiotique, fonctionnant à la fois comme un végétal et un animal, le lichen représente un niveau d'organisation plus élevé que ceux de l'algue ou/et du champignon.

De même, la cellule de l'algue représente un **niveau d'organisation plus élevé** que ceux du cytoplasme, des mitochondries et des chloroplastes qui la constituent, et un **nouveau mode d'intégration au milieu de survie.** (•> 7)

Une observation au microscope électronique d'une cellule végétale chlorophyllienne met en évidence **plusieurs compartiments fonctionnels, juxtaposés et emboîtés**: le cytoplasme, la vacuole, les mitochondries, les chloroplastes, les peroxysomes. (•> 11, 25)

Ces compartiments ne sont pas disposés de façon aléatoire dans l'espace de survie intra-cellulaire.

Le cytoplasme, **lieu de protection**, d'échanges et de communication, englobe tous les autres.

La vacuole, lieu de réserve d'eau, est au contact des mitochondries, qui produisent de l'eau (déchet respiratoire), et des chloroplastes, qui consomment de l'eau (matière première de la photosynthèse).

L'aliment des uns est le déchet des autres.

Les mitochondries, qui consomment de l'oxygène et des sucres (aliments respiratoires), sont au contact des chloroplastes, qui eux produisent des sucres et de l'oxygène (déchet de la photosynthèse).

Le déchet des uns est l'aliment des autres.

bilan : les déchets des uns sont les aliments des autres et réciproquement.

Les mitochondries descendent d'anciennes bactéries, **autrefois à vie libre**. Elles ont "colonisé" le cytoplasme, du **système ancestral d'accueil**, à l'origine des cellules eucaryotes. (↔ 7, 27)
Ainsi s'est mise en place une **association à avantages et inconvénients partagés** dans laquelle les mitochondries éliminent l'oxygène qui serait toxique, en leur absence, pour le cytoplasme. (↔ 10, 11)

En contrepartie, le cytoplasme héberge, protège et nourrit les mitochondries.

Cet **inconvénient** pour "l'habité" est le **coût de l'avantage** de sa protection par "ses habitants".

Les chloroplastes aussi dérivent, génétiquement et physiologiquement, d'anciennes bactéries. (↔ 25)

Au cours de leur fonctionnement, mitochondries et chloroplastes produisent de l'eau oxygénée, qui serait toxique, pour tous les compartiments cellulaires, en l'absence des peroxyosomes. Au contact, **à la fois**, des mitochondries, des chloroplastes et de la vacuole, les peroxyosomes transforment ce déchet toxique en eau (aliment des chloroplastes, stockable dans la vacuole) et en oxygène (aliment des mitochondries). (↔ 1)

L'endo-symbiose intra-cellulaire résulte de **l'émergence d'un système de recyclage** des déchets !

L'union des compartiments cellulaires, **parties qui inter-agissent**, forme par son organisation, structurale et fonctionnelle, **un tout, indissociable**. Et, les propriétés de survie nouvelles du tout rétro-agissent sur la survie des parties.

Le fonctionnement de survie des uns est limité par celui des autres et réciproquement.

Ce système "tampon", formé de compartiments, **semi-autonomes, en réseau**, complémentaires et inter-dépendants, permet **d'éviter la violence** toxique des déchets de fonctionnement.

troisième exigence (↔ 11):

Les avantages pour les uns sont des inconvénients pour les autres, et réciproquement.

b. La fin de survie: destruction et recyclage.

L'apoptose, ou suicide cellulaire, ou mort cellulaire programmée, débute par la destruction, par découpage en morceaux, des protéines et du matériel génétique. Après condensation du cytoplasme et fragmentation du noyau, la cellule se scinde en morceaux.

Une fois le processus **enclenché, rien ne peut l'arrêter**. Cette mort, rapide, et "douce", est propre. Elle n'aboutit à aucune réaction inflammatoire. Elle ne laisse aucune trace, les morceaux de cellule étant récupérés et recyclés par les cellules avoisinantes.

La viabilité d'un organisme dépend de ce processus.

Il fait partie de la programmation interne des cellules et permet l'élimination des cellules sénescents ou potentiellement dangereuses pour la survie.

L'apoptose permet d'empêcher par exemple la multiplication d'un virus.

En se suicidant la cellule entraîne dans sa mort l'envahisseur étranger.

Lorsqu'une cellule "refuse" de se suicider en ne répondant plus aux signaux qui déclenchent son **auto-destruction**, elle peut devenir cancéreuse. (↔ 22)

Une protéine, dite p53, déclenche l'apoptose à la suite d'un stress. Ce qui permet d'éliminer les cellules endommagées ou cancéreuses. Mais, cette même protéine exerce des effets délétères sur les tissus sains lors des radio-chimiothérapies.

L'avantage de sa présence devient alors un inconvénient.

L'absence de cette protéine ou la présence d'une protéine p53 anormale, chez la souris, est à l'origine de tumeurs, mais les souris mutantes déficientes survivent mieux à l'irradiation que les souris normales.

L'inconvénient de son absence devient un avantage.

bilan : confirmation de la première loi (↔ 7)

Survivre, c'est transformer les inconvénients en avantages, et éviter que les avantages deviennent des inconvénients.

**Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.**

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 10/18

Au contraire, le phénomène de nécrose est au contraire une **agonie violente et traumatique**, lorsque la cellule est **endommagée par un choc** chimique ou physique. La cellule "explose" déversant son contenu alentour. Cette mort accidentelle est très dangereuse pour les cellules environnantes.

Elle déclenche de proche en proche une réaction inflammatoire qui entraîne leur mort. Elle peut être la conséquence d'une invasion virale. La mort cellulaire libère alors le virus en quantité. (**> 22)

quatrième règle : (> 4, 11)**

L'intégration au milieu de survie actualise des choix d'organisation temporairement durables.

2. "bioéthique" et ingénierie sociale

a. Les vertus du compromis et des devoirs réciproques.

a1. Qui gagne peut perdre !

Pour manger, un globule blanc ingère, puis digère, des bactéries, capturées dans son milieu de survie, le milieu intérieur de l'organisme qui l'héberge. Cette capacité de phagocytose est un avantage pour sa survie, il construit sa matière à partir de celle, prélevée, puis transformée, d'un autre être vivant.

Mais, certaines bactéries peuvent survivre à l'ingestion en élaborant une paroi résistante à la digestion (**défense passive**). C'est ainsi que les Mycobactéries responsables de la lèpre et de la tuberculose **résistent**, dans nos cellules vivantes, **à la destruction**. (**> 2)

L'avantage de la phagocytose **devient un inconvénient**. (**> 7)

Les Mycobactéries sont **très répandues**, dans les eaux, les sols et, à l'intérieur des organismes vivants, dont l'homme. Elles continuent à survivre, et à se survivre, à l'intérieur des macrophages qui les ont ingérées. La lèpre affecte 15.000.000 d'individus, en zones tropicales, avec un taux endémique de 2% en Afrique de l'Ouest. L'homme est le seul réservoir de l'agent pathogène, sans distinction d'âge, de sexe ou de population. A l'occasion d'**un état de moindre résistance** physiologique, du à la malnutrition, ou à des conditions d'hygiène insuffisantes, un sujet contracte la maladie par **la promiscuité** avec un malade.

Dans la forme dite lépromateuse de la maladie, la multiplication intense des bacilles lépreux conduit à l'apparition de lésions de la peau, les lépromes. Des troubles nerveux et moteurs apparaissent avec des crises de rhinopharyngite. L'atrophie des testicules entraîne la stérilité. La cécité apparaît. Le malade meurt en quelques années pendant lesquelles, en l'absence de traitement, il rejette des quantités considérables du microbe par ses ulcérations béantes.

Le parasite tue son hôte et détruit son milieu de survie !

Au contraire, dans la forme dite tuberculoïde, les bacilles restent très rares. Mais cette forme de **résistance de l'hôte vis à vis du parasite**, est une forme hautement mutilante, avec atrophies musculaires et destructions osseuses des extrémités.

L'hôte se détruit lui-même en détruisant son agresseur.

Pour vaincre les défenses nouvelles de **l'attaqué, l'attaquant** doit élaborer des armes plus efficaces ou nouvelles, et inversement, pour vaincre les attaques nouvelles de **l'attaquant, l'attaqué** doit élaborer des défenses plus efficaces ou nouvelles...:

c'est l'escalade ! (> 10)**

Des formes polymorphes, intermédiaires, sont fréquentes entre ces deux extrêmes.

L'expression de la maladie dépend des interactions qui s'établissent entre les 2 organismes.

Pour survivre à la guerre, il ne faut pas devenir la guerre ! (> 7, 11)**

Les Mycobactéries, de la lèpre ou de la tuberculose, subsistent sans altération depuis des centaines de millions d'années, grâce à des biomolécules qui les rendent "inattaquables" par les enzymes de destruction et peu sensibles aux antibiotiques, auxquels elle deviennent facilement résistantes.

a2. Qui perd gagne !

Les Légumineuses, comme le haricot, sont envahies au niveau de leurs racines, par une bactérie, le Rhizobium, qui ressemble fortement aux Mycobactéries précédentes, de la lèpre et de la tuberculose.

La relation structurale entre les 2 "partenaires" est de même nature que précédemment.

Mais, après la phase d'invasion, un équilibre s'installe entre l'**hôte envahi**, la plante, et l'**hôte envahisseur**, la bactérie. Tous les 2 survivent et leur union exprime des capacités physiologiques nouvelles qu'aucun des 2 partenaires n'avaient précédemment. (**> 1, 27, 28)

Le Rhizobium et la légumineuse constituent une association à avantages et inconvénients partagés,

**où chacun d'eux a perdu une partie de son identité
et, où chacun d'eux a gagné une identité nouvelle.**

Leur meilleure survie est la conséquence du **respect réciproque** de leurs droits et de leurs devoirs nouveaux, **dans le compromis associatif qui les unit.**

Comme les mitochondries, les Rhizobium descendent génétiquement d'anciennes bactéries, **autrefois à vie libre.** Elles ont colonisé le cytoplasme, d'un **système d'accueil**, la Légumineuse.

b. La vache folle:

"une erreur d'ingénierie par méconnaissance systémique" !

Les Ruminants sont caractérisés par la physiologie particulière de leur nutrition, à laquelle ils doivent leur nom. La grande efficacité de ce système d'alimentation leur a probablement assuré un avantage décisif sur les autres herbivores, raison de leur **réussite évolutive.**

Leur estomac est divisé en quatre compartiments. La panse, ou rumen, en représente 80% du volume. Elle atteint de 100 à 300 litres chez les gros Bovidés. A son niveau, s'effectue l'absorption de l'eau et des métabolites nutritifs comme les acides gras volatils et l'ammoniaque, qui proviennent des fermentations microbiennes qui s'y déroulent.

Le rumen offre un **milieu de survie optimal** pour des bactéries et des protozoaires.

La prise fréquente de nourriture leur assure un apport nourricier permanent. Les produits solubles sont absorbés et ne peuvent donc s'accumuler et inhiber les activités enzymatiques. La température est maintenue stable autour de 40°C, température optimale de croissance des hôtes de la panse. Une énorme quantité de salive, de 50 à 80 litres par jour chez le bœuf, maintient **des conditions stables.**

Les protozoaires, au nombre de **plusieurs millions** par gramme de contenu gastrique, se répartissent en une centaine d'espèces (surtout des Ciliés). Les bactéries sont encore plus abondantes, de l'ordre de **plusieurs milliards** par gramme de contenu gastrique. Ce sont surtout des Streptococcus et des Lactobacillus (bactéries proches de celles responsables de la transformation du lait en yaourt) et de nombreuses bactéries cellulolytiques.

Elles seules sont responsables des processus de fermentation qui permettent à la cellulose, qu'aucun Mammifère ne peut digérer, l'homme y compris, d'être dégradée en produits assimilables.

Une partie de la population microbienne "habitante" est régulièrement éliminée de l'enceinte. Elle est évacuée en aval de la panse, dans la caillette où commence l'attaque des aliments par le suc gastrique, sécrété seulement à ce niveau. Elle est mangée. Elle constitue l'apport de protéines pour l'hôte "habité", qui se nourrit de ses habitants ! (**> 23)

Comme tout ruminant, la vache ne se nourrit pas d'herbe mais de "viande" !

Mais pas de n'importe quelles protéines ! Elle digère les microbes qu'elle élève !

Cette **association à avantages et inconvénients partagés** est un **"organisme"** "systémiquement identique" à celui d'un lichen !

De même que le champignon du lichen, la vache fournit le gîte et le couvert. Elle en paie le coût. Sans ses microbes hôtes la vache mourrait de faim. De même que l'algue du lichen, les microbes sont mangés. De même, **les avantages pour l'hôte habité sont des inconvénients pour les hôtes "hébergés" à demeure, et réciproquement.**

Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 12/18

Avec l'utilisation de farines animales, riches en protéines, l'homme a **augmenté le rendement** en lait et en viande, des bovins. Mais, et sans même parler de l'utilisation de farines d'origine animales mal préparées, ce faisant, il a **transformé qualitativement** l'écosystème de la panse, il a **changé la nature** globale de l'organisme vache. Dans le nouvel écosystème artificiel, les chaînes alimentaires ne sont plus initiées par la matière première des producteurs végétaux.

En supprimant le premier maillon de la chaîne alimentaire, et en plaçant les maillons suivants au même niveau, **l'homme met en concurrence les partenaires auparavant complémentaires** et pour supprimer cette concurrence, entre eux et avec l'homme,... à l'avantage de l'homme, qui se nourrit de la vache, il tente d'**éliminer les anciens hôtes** en utilisant des antibiotiques. (**> 8)

L'homme a créé un "terrain nouveau" propice à une nouvelle pathologie.

L'émergence de la maladie de la vache folle au niveau de l'organisme social est comparable à l'émergence du cancer au niveau de l'organisme humain: **d'abord l'apparition d'un nouveau terrain**, d'une susceptibilité particulière, **puis un facteur déclenchant...**

“Être conscient de son ignorance, c'est tendre vers la connaissance.”
Benjamin Disraeli

c. Historique des associations à avantages et inconvénients partagés

La rencontre avec autrui est toujours **contingente**.

Et, depuis "l'aube des civilisations", les religions ont mis en exergue **des lois morales**,

- sous forme négative, d'**interdiction**:

• "Ne fais pas à ton prochain ce que tu détesterais qu'il te fit. C'est ici **la loi** toute entière; le reste est commentaire." (Talmud de Babylone, Shabbat), et, - sous forme positive, de **réciprocité**:

• "Ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le semblablement pour eux."

• "Quand un **hôte** séjournera chez toi, dans votre pays, vous ne le molesterez pas: comme un indigène d'entre vous sera pour vous l'hôte qui séjourne chez vous et tu l'aimeras comme toi-même."

(Évangile selon Saint Luc, Luc, VI, 31, et, Lévitique XIX, 33).

c1. L'origine et "la trace" des communautés familiales rurales.

Dans la campagne française, du moyen-âge à la fin du XIX^{ème} siècle, **une forme de vie** communautaire a permis aux paysans de faire face au pouvoir des seigneurs et aux difficultés de l'exploitation d'une terre ingrate.

Des **associations**, à structure rigoureuse pouvaient regrouper jusqu'à 100 personnes en un seul foyer. Leurs traces sont encore visibles dans les noms des villages qui portent toujours **le nom de famille pluralisé** de ces associations: **Les Roberts**, **Les Roussots**, **Les Henrys**, dans le Thiernois ou le Bourbonnais, et, **Las Claveries**, en Vic Bilh.

Chateaubriand et Michelet qualifièrent ces **communautés familiales agricoles**, de "République de parents" et de "Couvent de laboureurs mariés". En effet, ces familles **ne se séparaient pas**, elles formaient une communauté leur permettant **d'échapper au droit de main-morte** du seigneur.

Vivant ensemble, avec ou sans descendance, tous les individus de la communauté **héritaient globalement les uns des autres**. En dehors de ces communautés, en l'absence de descendance, c'est le seigneur qui héritait.

L'héritage de chacun était
l'héritage de tous dans la génération future.

Mais, l'impôt étant porté sur le feu, en contre-partie de cet avantage d'**indivision**, qui permettait de conserver les biens (et la main d'oeuvre) au sein de la communauté, ces communautés étaient obligées de n'avoir qu'un feu (qu'une cheminée) et qu'un pot (marmite unique sur ce feu commun), **qu'un seul foyer**.

En conséquence, les maisons étaient massives, avec une très grande salle commune où se trouvait le feu. Ce feu était continuellement entretenu, pour le chauffage et la cuisine, dans une très grand cheminée à corbeau, qui tenait lieu de "pièce d'habitation" pour les vieux. (**> 6)

c2. origine, organisation et intégration de ces communautés ?

Ces communautés se sont développées lors de grands travaux de mise en valeur de mauvaises terres (landes, touyas, du Béarn), d'assèchement de marais (en Chalosse et en Béarn) et de défrichement (coupes forestières). Ces travaux étaient réalisés en transplantant des familles entières d'une région appauvrie (par des épidémies, des famines ou des guerres) vers une autre région "pas toujours moins défavorisée", mais à mettre en valeur...

Nombre de bretons ont ainsi fait souche en Béarn: villages de Saint Armou, Saint Castin, Saint Laurent-Bretagne. Leurs communautés ont été capables de survivre, puis de se survivre, en situations très difficiles... (**> 6, 15)

Quelle était la structure de ces communautés ?

Le maître, élu au sein de la communauté, était le seul membre de la communauté connu à l'extérieur et le seul **représentant pouvant parler en son nom**. Lui seul était responsable des échanges de biens entre la communauté et l'extérieur.

La maîtresse, **élue** par les femmes, ne pouvait être ni la femme, ni la mère, ni la soeur, ni la fille du maître, et ne devait avoir aucun lien de parenté proche avec lui. Elle était chargée de l'éducation des enfants de tous et était la seule responsable de la gestion des biens à l'intérieur de la communauté. Elle détenait toutes les clés de toute armoire ou coffre. Elle était à la fois la gardienne des biens culturels (comme la maîtresse d'école laïque) et des biens matériels (la trésorière de la communauté). Elle "héritait" des biens culturels et matériels, elle les gérait, puis les transmettait en héritage à celle qui

lui succédant, prenait sa fonction, son titre et son nom

en Béarn, Claverie, la gardienne des clefs, du latin clavis.

Lasclaveries, canton de Thèze, aux portes du Vic Bilh (le vieux Pays béarnais), est mentionnée en **1547** (réforme de Béarn) sous le nom de **Las Claveries**, et cartographiée (carte de Cassini 1750-1815) sous le nom Simpceus Las Claveries, où Simpceus est écrit en gros caractères comme le nom d'un site et Las Claveries en petits caractères, comme le nom d'une communauté occupant ce site. (**> 6)

Les membres d'une communauté étaient **les parçonniers**, possesseurs d'une part (pars, en latin) de la communauté. **Totalement dépendants** du maître, et de la communauté, ils n'étaient personne à l'extérieur. **Association de personnes, soumises à un règlement commun, mettant en commun leur travail, et se partageant le produit qui pouvait en résulter**, la loi reconnaissait au groupe une **personnalité morale** considérée comme propriétaire du "matrimoine" économique et social.

Dans la montagne thiernoise, la communauté d'Escoutou vivait en autarcie, n'achetant à l'extérieur que le sel et le fer. En Morvan et en Nivernais, si les moeurs étaient plus austères, de même que dans les couvents, **la tradition d'hospitalité** était très forte. En Vendée, traditionnellement résistante à la conscription et à l'autorité militaire, ces communautés furent à l'origine des mouvements de chouannerie.

Les associations à avantages et inconvénients partagés
rendent les partenaires plus indépendants de leur milieu de survie
et plus dépendants les uns des autres.

Cependant, chaque individu était libre de partir.

En quittant sa communauté il était **dédommagé** de sa part de communauté (apanage) et en même temps **renonçait à tous ses droits dans la communauté**. Chaque individu entrant dans une communauté **y apportait sa part** et **acquérait tous les droits et tous les devoirs, tous les avantages et tous les inconvénients**, liés à cette communauté.

Responsables de la gestion des parts, les maîtres organisaient des échanges de mariages entre communautés. Chacun pouvait se marier **à son tour**, ou emporter **sa part**. Les individus jeunes n'étaient **jamais dans le besoin** et les personnes âgées étaient **nourries et hébergées jusqu'à leur mort**.

**Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.**

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 14/18

La survie des uns passe par celle des autres. La survie mutuelle dépend d'une limitation.

c3. Quelles sont les conditions de leur apparition et de leur survie ?
Comment meurent-elles ?

Ces associations à avantages et inconvénients partagés, prospères en conditions de survie sociale difficile, n'ont pas résisté à la libéralisation du profit.

En France, en **1566**, Charles IX, fils d'Henri II et de Catherine de Medicis, leur a porté le premier coup, avec l'ordonnance de Moulins qui oblige les communautés à la déclaration de leurs biens s'ils sont supérieurs à 100 livres (quelques vaches !).

Les paysans, ne sachant ni lire, ni écrire, sont alors totalement démunis devant le notaire ou l'homme de la loi. Le Béarn est épargné provisoirement, puisque Henri IV (qui succède à Henri III, frère de Charles IX), n'unit la France au Béarn que le plus tard possible...

De nombreuses communautés se portent encore bien sous la Révolution et l'Ancien Régime, les terres des Communautés couvrent plus du tiers des territoires communaux du Béarn et de Navarre. Il s'agit donc d'un aspect fondamental de l'économie rurale aussi bien que de **l'organisation sociale**.

A partir de **1770**, en Béarn, les communautés sont sensibles, plus qu'ailleurs, aux incitations au partage..., mais **le partage qui défaisait la communauté, la défaisait à l'avantage du fisc**, en multipliant les imposables et **au désavantage des individus désunis**, devenus des imposables.

Le Code Civil, en 1805, accentue la pression vers leur éclatement.

L'indivision n'est supportable que lorsque les conditions de vie externe sont plus difficiles que celles à l'intérieur de la communauté.

Des conditions de vie externes trop faciles entraînent la division, l'individualisation.

Malgré **la tendance générale à l'individualisation** du "feu", composé d'un seul couple conjugal (dont le foyer urbain, avec les bastides, a été le premier exemple), de nombreuses zones rurales maintiennent, jusqu'à la fin du moyen-âge, des feux communautaires.

Tant que les contraintes internes sont restées moins fortes que les contraintes externes, les communautés ont perduré. C'est **la notion d'argent, et l'idée de profit**, particulièrement fortes avec la monnaie de papier, l'argent **virtuel**, qui leur ont porté le coup fatal.

Le roman "Goupi mains rouges" est une illustration de leur fin.

3- Bénévolat, Associations, et citoyenneté :

quels rôles pour l'état ?, quels rôles pour les associations ?

Divers auteurs considèrent les communautés familiales rurales comme les ancêtres des kibboutz en Israël, des kolkhoz en URSS et, en France, des **Sociétés Coopératives Ouvrières de Production**:

associations de personnes, en un groupe organisé, soumises à un règlement commun et ayant mis quelque chose **en commun en vue de partager équitablement** le produit qui pourra résulter de leur travail et auxquelles la loi reconnaît **une personnalité morale**, considérée comme **propriétaire du patrimoine social**. (→ 6, 15)

La loi de 1901 a permis leur renaissance, avec la création des **Associations Loi 1901**.

C'est dans un souci d'assurance, **de prévoyance, d'aide mutuelle ou de solidarité** professionnelle que les premières formes reconnues d'associations virent le jour, il y a plus de 3000 ans. Au fil du temps, sous diverses appellations, **corporations, confréries, fraternités**, ces regroupements ont été "surveillés".

Souvent jugées dangereuses par les pouvoirs en place, nombre d'associations, politiques, professionnelles ou religieuses, furent interdites. Longtemps, **le contre-pouvoir associatif** n'a pas fait bon ménage avec le pouvoir politique !

En France, entre 1871 et 1901, plus de 30 projets de lois visèrent à "encourager" la création d'associations. En 1901, c'était la troisième fois que Waldeck-Rousseau présentait son projet de loi !

Avant 1901, le Code Pénal limitait la liberté d'association en soumettant la constitution d'associations de plus de 20 personnes à l'autorisation discrétionnaire des Pouvoirs Publics.

La **loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association** énonce **2 principes** fondamentaux :

- Nous pouvons nous associer sans en référer à quiconque (article 2 de la loi) :

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable.

- L'association poursuit des objectifs excluant toute considération d'ordre lucratif (article 1 de la loi) :

L'association est la convention par laquelle deux ou **plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité** dans un but autre que de partager des bénéfices. (**> 16, 17)

Parmi plus de 800.000 associations, dont 2000 reconnues d'utilité publique, indépendamment de tous les partis, **1 français sur 3** a un engagement dans au moins une association, et il s'en crée 60.000 nouvelles par an ! Avec **22 millions d'adhérents dont 9 millions de bénévoles**, ils représentent le plus grand "parti" politique de France.

Chaque jour, ces millions de bénévoles... prouvent que le goût d'entreprendre n'est pas forcément guidé par celui de gagner de l'argent !

Avec près de **300 milliards de Francs** de budget, soit 4,5 % du Produit Intérieur Brut, le secteur associatif est **le premier employeur de France** avec plus d'1 million de salariés, soit 4,5 % de l'emploi total.

La plus grosse partie gère le secteur social et sanitaire, avec en tête **l'UNIOPSS** (Union Interfédérale des Organismes Privés **Sanitaires et Sociaux**) qui produit 50 milliards de chiffre "d'affaires". Et, les autres secteurs ne sont ni qualitativement, ni quantitativement en reste... **l'Union Nationale des Associations Familiales** représente presque 1 million de familles ! (**>18)

un fonctionnement contractuel (**> 9, 16, 17)

L'association est un contrat, elle suppose donc une rencontre de volontés (et de **volontaires bénévoles**). Les membres postulants d'une association doivent justifier d'une candidature de leur part et d'une acceptation de celle-ci par l'association. Il en résulte qu'une association régie par la loi de 1901 est libre de choisir ses membres et n'a pas à justifier ses choix. Le conseil est seul juge de l'admission et la prononce ou la refuse sans avoir à motiver sa décision. C'est **la liberté contractuelle d'association** qui fait qu'une association est libre de déterminer les modalités d'admission de ses membres.

(Ainsi, l'article des statuts d'une association qui dispose que celle-ci regroupe l'ensemble des habitants d'une commune est nul, car, fondamentalement, **l'association est un contrat**, et seuls sont sociétaires ceux qui ont "contracté". La commune n'est pas un groupement de nature contractuelle !)

En outre, **la condition d'apport permanent de connaissances et d'activité** n'est pas remplie dans les associations dont les membres ne "participent" à la vie associative que pour les services qu'ils peuvent retirer du fonctionnement de l'association . (**>18)

Ce qui montre bien qu'elles répondent à **un besoin social...**, le bénévolat permettant une **reconnaissance qualitative** des qualités de l'individu, en l'affranchissant des impératifs quantitatifs économiques, comme dans les communautés familiales rurales, il y a 1000 ans !

Par exemple, par son éthique chrétienne, la "vocation" de l'Armée du Salut est de **répondre aux besoins sociaux, spirituels et physiques des personnes en situation de détresse**. Un slogan résume sa manière d'agir: "soupe, savon, salut."

Les Associations reconnues d'utilité publique, les **Associations Mutualistes**, comme **la MAIF**, et les **O.N.G.** (Organisations non gouvernementales) en sont les "avatars" actuels, **à dimension humaine et humaniste**.

**Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.**

Association du champ social:

instrument des politiques publiques ou acteur de transformation ?

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.

p. 16/18

- **Amnesty International**, créée par un avocat en 1961, association Prix Nobel de la Paix en 1977,
- **Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières**,
- **Les Restos du Coeur**, disposent de budgets annuels de plusieurs centaines de millions de Francs.
Ce qui est dérisoire par rapport à **la Croix Rouge Française** qui disposait de plus de 2 milliards de Francs en 1991. Tandis, qu'aux Etats-Unis d'Amérique, plus de 22.000 **Fondations** philanthropiques sont recensées, dont plus de 10 disposent d'un budget supérieur au milliard de dollars !

Mais, l'histoire se répète... Cette "manne fiscale" peut-elle rester hors d'atteinte de l'État ?

La survie de l'État passe par celle des associations.

Et, l'inverse n'est pas vrai ! Les ONG, les Fondations, les Mutuelles peuvent se passer de l'état..., dont elles suppléent souvent aux carences ! Mais l'état peut les détruire...

Leur survie mutuelle dépend de limitations.

Comme le dit la sagesse populaire :

- **il n'y a pas d'avantages sans inconvénients**,
- **il n'y a pas de gain (de bénéfice) sans investissement, il faut donner pour recevoir !**
- **il n'y a pas de droit(s) sans devoir(s), on ne récolte que ce qu'on sème !**

Seules les associations à avantages et inconvénients partagés permettent d'augmenter la capacité d'accueil du milieu global de survie de plusieurs organismes.

Si on considère que l'économie doit être "préférentiellement" au service des besoins sociaux, économiques et culturels de la population d'une nation, la Nation a besoin d'investir dans les Associations, et les Associations doivent s'investir dans la gestion de la Nation.

**Les associations du champ social
doivent être, à la fois,
des instruments des politiques publiques
et des acteurs de transformation !**

conclusions

un bilan "d'histoire" naturelle !

**A tous les niveaux d'organisation du vivant,
depuis des milliards d'années, une réponse "naturelle" a fait ses preuves: la
symbiose (↔ 7, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28)**

association, indissociable, à avantages et inconvénients partagés.

un bilan de systémique évolutive ! (↔ 7)

**Survivre, c'est transformer des inconvénients en avantages
et éviter que des avantages deviennent des inconvénients.**

L'homme "moderne" peut-il être une exception ?

Ne devrait-il pas prendre modèle sur la nature, dont il est partie ?

Pour améliorer ses relations avec les autres êtres vivants, l'homme ne pourrait-il pas commencer par améliorer ses relations avec lui-même, avec ses semblables ? (↔ 13)

Mais, **parmi les humains, la réciprocité**, au-delà de la famille, de la bande, voire du village, n'est pas fondée sur la bienveillance, elle **est d'abord construite sur l'intérêt personnel !**

Le monde n'est pas composé de gentils ! (↔ 19)

Seules perdurent les Associations à Avantages et Inconvénients Réciproquement et Mutuellement Partagés

Bibliographie

p. 18/18

- 1• BOULLARD B., 1990, La symbiose lichénique. **Guerre et paix dans le règne végétal**. Ellipses, Paris.
- 2• BRICAGE P., 1975, Quelques aspects d'une maladie endémique: la lèpre. Bull. AASNS 51: 5-12.
- 3• BRICAGE P., 1984, Étude des phénotypes pigmentaires du bissap, Hibiscus sabdariffa L., Malvacées. IV. Influence des phénotypes parentaux et des conditions stationnelles sur la germination et le développement des individus: **compétition entre individus**. Bull. IFAN A,46-1/2: 140-166.
- 4• BRICAGE P., 1986, Isoperoxidases, markers of surrounding and physiological changes, in situ in leaves and in vitro in calli of Pedilanthus tithymaloides L. variegatus: cell compartmentation and polyfunctionality, **control** of activity by phenols, **specific roles**. Molecular & Physiological Aspects of Plant Peroxidases, Univ. Genève 261-265.
- 5• BRICAGE P., 1991, Les **Caractéristiques des Organismes Vivants**. Fac. Sci. Univ. Pau, A.P.I.D.S. 44 p.
- 6• BRICAGE P., 1993, **Au même pot, au même feu. Las Claveries**. Bull. Association ALBA 1: 5-8.
- 7• BRICAGE P., 1998, **La Survie des Systèmes Vivants**. Programme Européen Modélisation de la Complexité, Atelier MCX20, Pau, 19 oct. 1998, 3 p.
- 8• BRICAGE P., 1999, Enquête publique relative à l'extension d'un élevage concentrationnaire de porcs en batteries, à **Lasclaveries**. Préfecture de Pau, 18/06/99, 34 p.
- 9• BRICAGE P., 1999, **L'énigme des tessons ornés, à ditades et endentures**. Journées européennes du patrimoine. Patrimoine et citoyenneté. Bull. Association ALBA 13:19-26.
- 10• BRICAGE P., 2000, **La Survie des Organismes Vivants**. Atelier AFSCET, Paris, 4 fév. 2000, 44 p.
- 11• BRICAGE P., 2000, **La nature de la violence dans la nature ?**: Déterminismes écologique, physiologique et génétique de l'adaptation aux changements aux différents niveaux d'organisation des écosystèmes végétaux. Colloque AFSCET, Andé, 18-19 mars 2000, 7 p., <http://www.afscet.asso.fr/interventions.html>.
- 12• BRICAGE P., 2000, **Systèmes biologiques: le "jeu" de la croissance et de la survie**. Quelles règles ? Quelles décisions ? Quels bilans ? AFSCET, Paris, Institut International d'Administration Publique, 25 nov. 2000, 6 p.
- 13• BRICAGE P., 2001, Du biologique au social ? Les associations à avantages et inconvénients partagés. **L'éthique de la prise en charge sanitaire et sociale**. Atelier MCX20, Arcachon, 11 mai 2001, 21p.
- 14• BRICAGE P., 2001, La nature de **la décision** dans la nature ? Systèmes biologiques: production, consommation, croissance et survie. Quelles règles ? Quels degrés d'exigence ? Quels bilans ? AFSCET, Andé, 19-20 mai 2001, 16 p.
- 15• BRICAGE P., 2001, Les communautés en Vic Bilh: associations matrimoniales et patrimoine associatif. Journées européennes du patrimoine. Patrimoine et Associations, 15-16 sept. 2001, Bull. Association ALBA 17: 64p.
- 16• BUTSTRAËN L. 1999 **La jurisprudence confirme la nature contractuelle de l'association**. juris associations, n° 200 p. 17-23.
- 17• Collectif **Loi du 1er juillet 1901 & Décret du 16 août 1901** Fiche Pratique Vie Associative. Mise à jour de septembre 1996, 2 p. Ministère de la Jeunesse et des Sports. Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative.
- 18• Collectif Anonyme, **Grande Cause Nationale 2001**. Intérêts Privés, juillet-août 2001 n° 579, p. 21.
- 19• DELAHAYE J.P. & Ph.MATHIEU, 1996, **Le monde agité de la coopération**. Pour La Science n° 227, 100-104.
- 20• Des ABBAYES H., 2001, **Les lichens**, In CD-ROM Encyclopedia Universalis 6.02, 3100 mots
- 21• FINLAY B.J. & al., 2000, Estimating the growth potential of the **soil protozoan community**. Protist 151: 69-80.
- 22• GARCHON J., 1995, **Apoptose et auto-immunité**. Pour La Science n° 207 p. 24.
- 23• MANARANCHE R., 2001, **Les Ruminants**. In CD-ROM Encyclopedia Universalis 6.02, 2538 mots.
- 24• MARGULIS L., 1981, **Symbiosis in Cell Evolution**. Life and its environment on the early earth. W.H. Freeman & Co, San Francisco, 419 p.
- 25• MARGULIS L. & D. SAGAN, fév. 1985, **L'origine des cellules eucaryotes**. La Recherche n° 163, p. 200-208.
- 26• RENNIE J., avril 1992, La créativité de la **symbiose**. Pour La Science n° 174: 68-77, In Parasites et évolution.
- 27• SELOSSE M.-A., 2000, **La symbiose**. Structures et fonctions. Rôle écologique et évolutif. Vuibert, Paris, 154 p.
- 28• TRUCHET G. & al., janv. 1993, **Symbioses bactéries-légumineuses**. La Recherche n° 250, p. 92-94

Celui qui oublie les leçons du passé est condamné à les revivre !
Seul l'homme est le remède de l'homme. (proverbe sénégalais)

Journée d'Étude du 24 novembre 2001, à Biarritz,
organisée par le Carrefour des Associations.

Associations du champ social:

instruments des politiques publiques et acteurs de transformation !

Pierre Bricage, Les Associations à Avantages et Inconvénients Partagés.